

57330550_NEY

Préfet de la Gironde - Préfète de la Charente-Maritime

ENQUÊTE PUBLIQUE**Demande conjointe de permis exclusif de recherches de granulats marins dit « Sud Atlantique » et d'autorisation d'ouverture de travaux de recherches sur le plateau continental au large de l'estuaire de la Gironde, présentée par le Gie Sud Atlantique (départements de la Gironde et de la Charente-Maritime)**

Par arrêté interpréfectoral en date du 12 septembre 2013, une enquête publique a été prescrite du 4 novembre au 6 décembre 2013 inclus, portant sur la demande conjointe de permis exclusif de recherches de sables et graviers siliceux dits « Sud Atlantique » et d'autorisation d'ouverture de travaux de recherches, présentée par le Groupement d'Intérêt Economique Gie Sud Atlantique, dont le siège social se situe 29, rue Duc à La Rochelle (17000). La commissaire-enquêtrice a été désignée par le président du Tribunal administratif de Bordeaux : **M^{me} Françoise Durand**, ingénieur en environnement fluvial, littoral et marin, **M^{me} Isabelle Andorin-Trider**, urbaniste-géographe, sa suppléante.

La superficie concernée (environ 431,43 km²) est située sur les fonds marins du plateau continental, au large de l'estuaire de la Gironde. Le périmètre est constitué d'un polygone dont les sommets sont définis par les coordonnées géographiques suivantes :

	Coordonnées (UTM30 ; WGS 84 ; degrés, minutes, décimales)		Coordonnées (Lambert 93 ; RGF93 ; métriques)	
	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude
A	45° 29,940' N	1° 45,101' O	6 499 999,301	329 129,247
B	45° 17,409' N	1° 48,240' O	6 477 094,796	323 640,955
C	45° 13,156' N	1° 56,495' O	6 469 903,147	312 383,651
D	45° 24,860' N	2° 01,458' O	6 491 932,993	307 280,751
E	45° 29,967' N	1° 54,934' O	6 500 832,848	316 357,320

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et un registre seront mis à la disposition du public : Pour le département de la Gironde : à la sous-préfecture de Lesparre, sous-préfecture d'Arcachon, mairies de Grayan-et-l'Hôpital, Vensac, Vendays-Montalivet, Naujac-sur-Mer, Hourtin, Soulac-sur-Mer, Le Verdon-sur-Mer, ainsi qu'à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde, service des procédures environnementales.

Pour le département de la Charente-Maritime : à la préfecture de la Charente-Maritime, la sous-préfecture de Rochefort, ainsi qu'à la mairie de Royan.

Au ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, direction de l'eau et de la biodiversité, sous-direction de l'action territoriale et de la législation de l'eau et des matières premières, bureau de la législation des mines et des matières premières, Grande Arche, Paroi Sud, 92055 La Défense Cedex.

Les observations éventuelles pourront y être, soit consignées dans les registres déposés à cet effet, soit adressées par courrier au commissaire-enquêteur à la mairie de Soulac-sur-Mer, désignée siège de l'enquête.

La commissaire-enquêtrice, M^{me} Françoise Durand, ingénieur en environnement fluvial, littoral et marin, recevra les observations du public, aux jours et heures indiqués ci-après :

Préfecture de la Charente-Maritime, lundi 4 novembre 2013 de 8 h 30 à 12 h 15 ; sous-préfecture de Rochefort (17), lundi 4 novembre 2013 de 13 h 30 à 16 h ; mairie de Royan, vendredi 8 novembre 2013 de 8 h 45 à 11 h ; mairie de Le Verdon, vendredi 8 novembre 2013 de 13 h 30 à 16 h ; sous-préfecture d'Arcachon (33), jeudi 14 novembre 2013 de 8 h 30 à 11 h 30 ; Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde, service des procédures environnementales, jeudi 14 novembre 2013 de 13 h à 17 h ; mairie de Grayan-et-l'Hôpital, mardi 19 novembre 2013 de 9 h à 12 h 30 ; mairie de Naujac-sur-Mer, mardi 19 novembre 2013 de 13 h à 17 h ; sous-préfecture de Lesparre (33), jeudi 28 novembre 2013 de 8 h 30 à 13 h ; mairie de Vensac, jeudi 28 novembre 2013 de 14 h à 17 h ; mairie de Soulac-sur-Mer, samedi 30 novembre 2013 de 8 h 30 à 12 h ; mairie de Vendays-Montalivet, vendredi 6 décembre 2013 de 8 h 30 à 12 h 30 ; mairie d'Hourtin, vendredi 6 décembre 2013 de 14 h à 18 h.

En cas d'empêchement, M^{me} Isabelle Andorin-Trider, urbaniste-géographe, sa suppléante, la remplacera.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice seront consultables dans les lieux précités, ainsi que sur le site Internet de la préfecture : www.gironde.gouv.fr

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, conjointement avec le ministre du redressement productif, sont compétents pour statuer sur la demande de permis de recherches.

Le préfet de la Gironde statuera par arrêté sur la demande d'autorisation d'ouverture de travaux.